

# Sport pour tous !

**UNSA**

le service

public

au cœur



En 2016, une prestation est proposée  
à tous les agents de l'État en Île-de-France :

## LE COUPON-SPORT

50 € par agent (et/ou enfants) pour le paiement des activités sportives  
dispensées par des associations ou des clubs adhérents au dispositif.

### Bénéficiaires :

- les agents de l'État affectés en Île-de-France,
- leurs enfants de 6 ans à 18 ans
- les fonctionnaires retraités

### Conditions :

- quotient familial  $\leq 24\ 000\text{€}$  par an
- résidence administrative en Île-de-France (ou résidence personnelle pour les fonctionnaires retraités)

### Info pratique :

- Le quotient familial est égal au revenu fiscal de référence (RFR) / nombre de parts fiscales.
- Le revenu fiscal de référence et le nombre de parts figurent sur l'avis d'imposition.

### Demande en ligne :

2016 - SRIAS 3 - Ile-de-France - Demande de coupons sport - Agents de l'Etat

Documents justificatifs transmis au format numérisé (scannés ou photographiés) :

- bulletin de paie
- dernier avis d'imposition
- livret de famille mentionnant le nom de l'enfant / des enfants le cas échéant.

### Club et Associations acceptant ces titres de paiement :

Pour en savoir plus sur les conditions d'utilisation et les organismes affiliés,  
Consulter le site de l'ANCV. <http://www.ancv.com/le-coupon-sport>

### Votre club n'est pas encore adhérent ?

Il peut adhérer en ligne sur le site de l'ANCV.  
La démarche est très simple et gratuite.

*Le syndicalisme  
en positif*

## Pour vous renseigner

- Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) :  
[srias@paris-idf.gouv.fr](mailto:srias@paris-idf.gouv.fr)
- UNSA Île-de-France : 01 43 36 72 31 ou par mail [ur-idf@unsa.org](mailto:ur-idf@unsa.org)
- Vos représentants UNSA à la SRIAS : Isabelle Laborde et Hawa Sall

UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES

